Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 029-212900310-20260701-DELIB202650-DE

Département du Finistère
Commune de Clohars-Carnoët

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CLOHARS-CARNOET
Séance ordinaire du 1er juillet 2026

Le Conseil Municipal s'est réuni, en séance ordinaire, le mercredi 1er juillet 2026 à 19H00 sous la présidence du Maire, en salle du conseil municipal.

Conseillers municipaux présents :
THOMAS Michaël, DE BEAUREGARD Philippe, ANDRÉ Sylvie, GUILLOU Brendan, STRITT Françoise-Marie, MOUELO Anthony, MARBACH Armelle, LE MAOUT Robert, LE GOUGUEC Sophie, MALCOSTE Serge, LE DOZE Nadine, RICHARD Philippe, LE QUEMENER Virginie, VANNIER LE BAYON Nathalie, ROBERT Laurent, GUILLOU Sonia, HANQUIEZ Sophie, LOISON Yannick, MARTINON Alice, RENAULT Sandrine, PIGEAU Erwann, ROSSIGNOL David, PELLETER Gwenola, LE BIGAUT Jérôme, TEPER Cécile, Julien LE GUENNEC
Conseillers municipaux ayant donné procuration :
GLEMAIN Pascal, procuration donnée à Michaël THOMAS
Conseillers municipaux absents :

Secrétaire de séance : MARBACH Armelle
Date de publication : 07/07/2026
Nombre de Conseillers :
En exercice : 27 Présents : 26 Votants : 27

DELIBERATION n° 2026-50
DOMAINE DE LA DELIBERATION : 7.1 Décisions budgétaires
OBJET : Décision budgétaire modificative N°2 pour le budget annexe du port de Doëlan

Rapporteur : Philippe DE BEAUREGARD, 1er adjoint délégué aux Finances, à l'Economie, au Tourisme et aux Ports

Considérant la nécessité d'abonder le chapitre 21 pour faire face à des dépenses imprévues pour l'installation de casiers dans le local de la SNSM,
Considérant la possibilité de réduire le chapitre 20 des études de 4 000 € et de faire progresser les recettes de 4 000 € pour tenir compte de la subvention de la SNSM pour l'installation des casiers dans les locaux mis à leur disposition,

- **Vu l'avis de la commission Finances et Ressources,**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **D'approuver la décision budgétaire modificative n°2 présentée ci-dessous pour le budget annexe du port de Doëlan :**

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 029-212900310-20260701-DELIB202650-DE

Décision budgétaire modificative N°2

Budget port de Doëlan

Chapitres	Articles	Libellés	Prévu BP	Mouvements	Propositions nouvelles
INVESTISSEMENT					
DEPENSES					
20	2031	Frais d'études	21 130,94 €	-4 000,00 €	17 130,94 €
21	2184	Mobilier	0,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €
		TOTAL DEPENSES	**21 130,94 €**	**4 000,00 €**	**25 130,94 €**
RECETTES					
13	1318	Autres	50 000,00 €	4 000,00 €	54 000,00 €
		TOTAL RECETTES	**50 000,00 €**	**4 000,00 €**	**54 000,00 €**

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Michaël THOMAS

La secrétaire de séance,
Armelle MARBACH

MAIRIE de CLOHARS-CARNOET (FINISTÈRE)

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification